

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-18

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE : INSTITUTIONS  
ET VIE POLITIQUE

Date de convocation : le 23 Avril 2026,

SOUS-MATIERE :  
DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

**PRESENTS** : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jennifer KERIVY.

**OBJET : APPROBATION  
DU REGLEMENT  
INTERIEUR DE LA  
COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES DU CCAS**

**EXCUSES** : Mme Monique CARPENTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Marie DE ALMEIDA.

Monsieur le Président rappelle que depuis une évolution législative de juillet 2015, ni le code général des collectivités territoriales ni le code de la commande publique n'abordent les règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres. En conséquence, il revient à chaque collectivité de définir ses propres règles de fonctionnement.

Après lecture du projet de règlement intérieur, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres afin de permettre le bon fonctionnement de celle-ci.

**Considérant** la nécessité de définir en amont les règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le règlement intérieur dont lecture a été faite par Monsieur le Président.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 29 Avril 2026

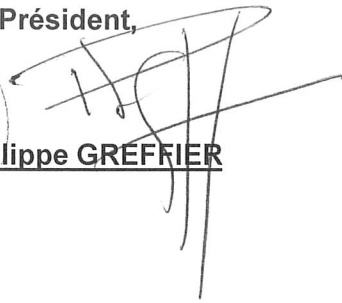
Ampliation faite le :  
**30 AVR. 2026**  
Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**30 AVR. 2026**  
Et par publication le :  
**05 MAI 2026**  
Par délégation,  
Le Vice-Président du CCAS,



Didier GANGLOFF



**Le Président,**



**Philippe GRÉFFIER**